



L'an deux mille dix-huit le vingt avril, à 19 heures, le conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le quatorze, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François Guézet, maire.

Membres présents : GUEZET Jean-François, MEYER Dominique, FLYE SAINTE MARIE Aude, DIAMEDO Jean-Marc, LESNE François, BAILOT Marie-Thérèse, LEBEC Marie-Thérèse, LESCUYER Jérôme, PERRONNEAU-BEULLIER Isabelle, LEFEBVRE Marie-Cécile, SAINT-JALMES Huguette, LARGOUET Marcel, Marie-Andrée GOUZERH, LE NIN Jean-Paul, Annie LORCY, NORMAND Yves

Absents ayant donné pouvoir : REINERT Jean-Louis à LESNE François, DUBOIS Xavier à DIAMEDO Jean-Marc, GUILLEMEOT Claire à GUEZET Jean-François

22 - Délibération du 20/04/2018 : Budget principal – modification de l'affectation du résultat 2017

Vu la délibération d'affectation du résultat du 23 février 2018,
Vu la délibération n° 64 du 24 novembre 2017 acceptant le transfert de la trésorerie et de l'excédent de fonctionnement du SIACT (Syndicat d'assainissement de Carnac – la Trinité sur mer) à la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique,
Vu la délibération de la commune de Carnac en date du 6 avril 2018 approuvant le transfert de la trésorerie et des comptes à la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique,

Considérant la demande de la trésorerie de Carnac de transférer définitivement l'excédent de fonctionnement du SIACT à AQTA,

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération d'affectation du résultat comme suit :

Conformément aux règles de la comptabilité publique M14, il y a lieu d'affecter le résultat qui est constitué par le cumul :

- du résultat comptable de l'exercice, d'une part,
- du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement,
- soit au financement de la section de fonctionnement.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	897 183,12
Résultat antérieur reporté	143 665,19
Résultat provisoire	1 040 848,31
Transfert dans les comptes AQTA (SIACT)	- 143 665,19
Résultat à affecter	897 183,12
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	226 790,78
Solde des restes à réaliser	-361 135,13
Besoin de financement	134 344,35
Affectation en réserves (compte 1068) d'investissement au BP 2018	897 183,12

Bordereau adopté par 15 membres pour et 4 votes contre

23 - Délibération du 20/04/2018 : Décision modificative n°1 – Budget Principal 2018

Le conseil municipal a voté le Budget Primitif lors de la séance du 23 mars 2018.

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui votent des décisions modificatives.

La présente décision modificative a pour objet d'accroître les recettes de la section de fonctionnement et d'investissement de la commune.

D'une part, les services de l'état nous ont communiqué le 4 avril les valeurs définitives de la dotation globale de fonctionnement. La prévision initiale inscrite au budget était sous-évaluée.

D'autre part, les documents préparatoires au vote du budget prévoyaient un excédent d'investissement de 226 790,78 € qui n'a pas été repris dans la maquette M14 du Budget Primitif 2018.

Enfin, conformément à la délibération n° 22 du 20 avril 2018, l'affectation du résultat à l'excédent de fonctionnement capitalisé a été modifiée.

1) Motif : notification de la DGF

Section de fonctionnement

Nature	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET 2018	D.M.	INSCR.BDG
RF	7411	dotation forfaitaire	344 782,00	10 230,00	355 012,00
RF	74121	dotation de solidarité rurale	18 000,00	1 665,00	19 665,00
S/TOTAL				11 895,00	
ANCIEN GLOBAL RECETTES				4 010 262,00	
NOUVEAU GLOBAL RECETTES				4 022 157,00	

Section de fonctionnement

Nature	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET 2018	D.M.	INSCR.BDG
DF	023	Virement à la section d'investissement	845 576,80	11 895,00	857 471,80
S/TOTAL				11 895,00	
ANCIEN GLOBAL DEPENSES				4 010 262,00	
NOUVEAU GLOBAL DEPENSES				4 022 157,00	

Section d'investissement

Nature	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET 2018	D.M.	INSCR.BDG
RI	021	Virement de la section de fonctionnement	845 576,80	11 895,00	857 471,80
RI	1641	produit des emprunts	477 492,18	-11 895,00	465 597,18
S/TOTAL				0,00	

ANCIEN GLOBALRECETTES		4 137 945,23	
NOUVEAU GLOBAL RECETTES		4 137 945,23	

2) intégration du report d'excédent d'investissement

Section
d'investissement

Nature	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET 2018	D.M.	INSCR.BDG
RI	001	excédent d'investissement reporté	0,00	226 790,78	226 790,78
RI	1641	produit des emprunts	465 597,18	-226 790,78	238 806,40
S/TOTAL				0,00	
ANCIEN GLOBALRECETTES				4 137 945,23	
NOUVEAU GLOBAL RECETTES				4 137 945,23	

3) transfert de l'excédent de fonctionnement du SIACT à AQTA

Section de fonctionnement

Nature	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET 2018	D.M.	INSCR.BDG
DF	002	résultat de fonctionnement reporté	0,00	143 665,19	143 665,19
DF	023	Virement à la section d'investissement	857 471,80	-143 665,19	713 806,61
S/TOTAL				0,00	
ANCIEN GLOBAL DEPENSES				4 022 157,00	
NOUVEAU GLOBAL DEPENSES				4 022 157,00	

Section d'investissement

Nature	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET 2018	D.M.	INSCR.BDG
RI	001	excédent d'investissement reporté	226 790,78	143 665,19	370 455,97
RI	021	virement de la section de fonctionnement	857 471,80	-143 665,19	713 806,61
RI	1068	Excédent fonctionnement capitalisé	1 040 848,31	-143 665,19	897 183,12
RI	1641	produit des emprunts	238 806,40	143 665,19	382 471,59
S/TOTAL				0,00	
ANCIEN GLOBALRECETTES				4 137 945,23	
NOUVEAU GLOBAL RECETTES				4 137 945,23	

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- voter la présente décision modificative et intégrer les crédits dans le budget de la commune,
- donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté par 15 membres pour et 4 votes contre

24 - Délibération du 20/04/2018 : schéma de mutualisation d'AQTA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-39-1 qui institue le schéma de mutualisation des services ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-4-3 (avec la mise en commun de moyens matériels), Article L. 5214-16-1 (gestion d'équipements) ainsi que L. 5221-1 et L. 5221-2 (ententes entre communes) qui prévoient différents modes de collaboration entre la Communauté de communes et ses communes membres ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. article 5111-1 qui fait mention des conventions entre communes ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L. 512-1 à 3 relatifs aux Polices intercommunales et polices pluri communales ;

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée modifiée par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe » ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles dite loi « MAPTAM » ;

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment aux groupements de commandes ;

Vu le décret n°2011-515 du 10 mai 2011 qui définit Les modalités de valorisation des prestations dans le cadre des conventions ;

Considérant que le projet de mutualisation porté par Auray Quiberon Terre Atlantique, en lien avec les communes membres, vise à répondre à cinq enjeux principaux :

- Favoriser et développer les coopérations intercommunales et créer une nouvelle culture communautaire,*
- Améliorer le service rendu aux usagers,*
- Améliorer la lisibilité de l'action publique locale,*
- Optimiser et rationaliser les organisations pour, à terme, générer des économies d'échelle,*
- Valoriser les qualités et les savoir-faire des agents des communes et de la Communauté de communes au profit du territoire.*

Considérant l'articulation du schéma autour de trois axes pour répondre à ces enjeux :

- Développer des groupements de commandes,*
- Harmoniser les prestations techniques et les mises à disposition de moyens humains et matériels dans un cadre conventionnel,*
- Mettre en œuvre des dispositifs collaboratifs dans le cadre de mutualisations ciblées ;*

Considérant la procédure d'adoption du rapport,

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable au rapport de mutualisation de la communauté de commune,

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

-émettre un avis favorable au rapport de mutualisation de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre

Atlantique annexé conformément à sa délibération n°2017DC/168 prise en date du 15 décembre 2017.

Bordereau adopté à l'unanimité des présents (19 votes pour)

25 - Délibération du 20/04/2018 : rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion d'AQTA

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a réalisé en 2016 un contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique depuis sa création en 2014.

La CRC a émis un rapport qui a été adressé au président de la communauté de communes. Celui-ci est annexé à la présente délibération.

Après avoir été soumis à l'approbation du conseil communautaire d'AQTA, ce rapport doit être soumis au vote du conseil municipal de la Trinité sur mer.

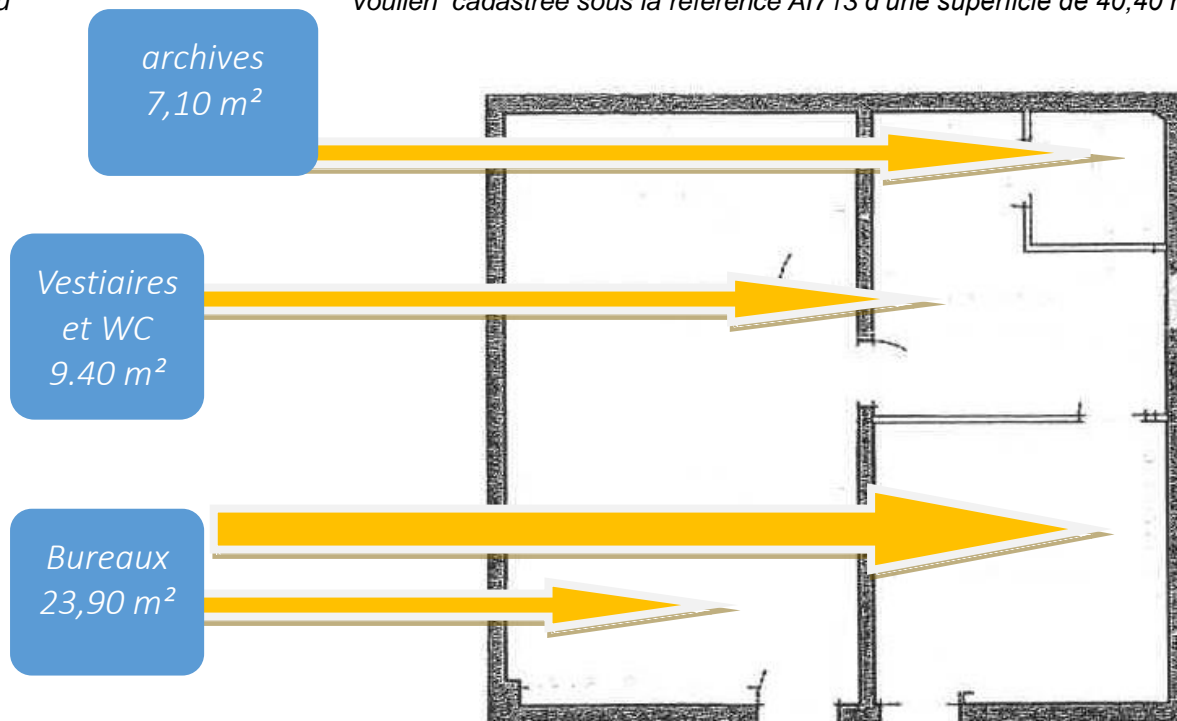
Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

-émettre un avis favorable au rapport de la CRC sur la gestion d'AQTA depuis sa création en 2014.

Bordereau adopté à l'unanimité des présents (19 votes pour)

26 - Délibération du 20/04/2018 : acquisition du bureau des douanes - rue du Voulien

L'état envisage de céder un local à usage de bureaux dont il est propriétaire au sein d'une copropriété sis 40, rue du Voulien cadastrée sous la référence A1713 d'une superficie de 40,40 m²



RUE DU VOULIEN

En application des articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme qui accordent aux communes une priorité

d'acquisition sur les projets de cession d'un bien de l'état, les services de la Direction Départementale des Finances Publiques du Morbihan propose de céder à la commune de la Trinité sur mer le local à usage de bureau sis 40, rue du Voulien à la valeur domaniale de 80 000 €.

Monsieur le Maire propose d'acquérir le bien ci-dessus décrit au prix de 80 000 €.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- acquérir le local à usage de bureaux détenu par l'état sis 40 rue du Voulien, d'une superficie de 40,40 m² au prix de 80 000 €,
- donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité des présents (19 votes pour)

27 - Délibération du 20/04/2018 : approbation du projet et du plan de financement prévisionnel de création de deux logements communaux à l'école publique – demande de subvention DSIL

La commune possède une école datant du début du siècle. La commune a réalisé des travaux en 1986 afin d'adapter les locaux aux normes sanitaires, d'améliorer l'accueil des élèves dans deux classes en ajoutant une salle de repos, un préau, une chaufferie, une salle atelier, un bureau pour la direction.

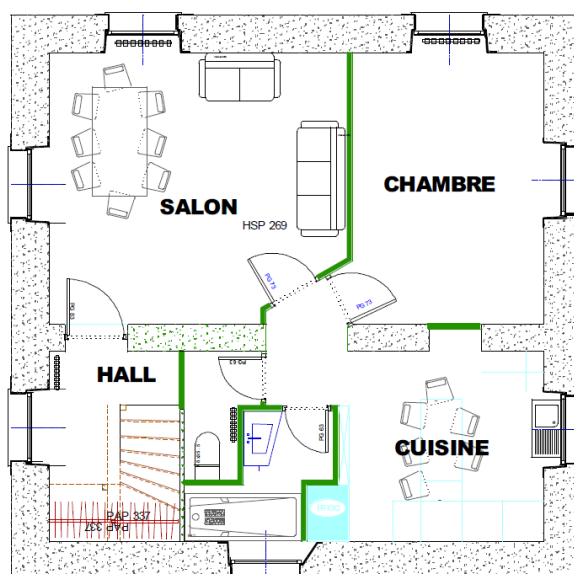
Un logement de fonction initialement prévu pour les enseignants fait partie du bâtiment de l'école publique. Il est situé 1, rue Inouarh Braz et bénéficie d'une surface de 110 m² cadastré sous la référence AI 431.

Actuellement, ce logement est uniquement utilisé pendant la période estivale par les sauveteurs en mer de la SNSM qui effectuent la surveillance des plages. Le reste de l'année le logement est libre.

Afin de créer une offre de logement à destination des jeunes actifs de la commune ainsi que de réaliser une rénovation thermique du bâtiment, Monsieur le Maire propose d'effectuer un réaménagement complet du logement.

La commune va réaménager le logement unique de 110 m² en le transformant en deux logements pour un total de 150 m² dont les caractéristiques sont les suivantes :

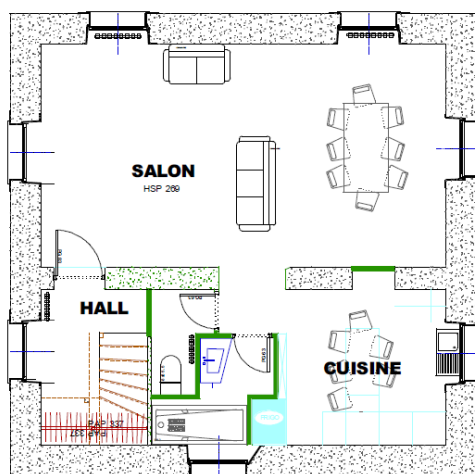
- **Un logement T2 d'une surface de 50 m²**
(aménagement du cloisonnement indicatif)



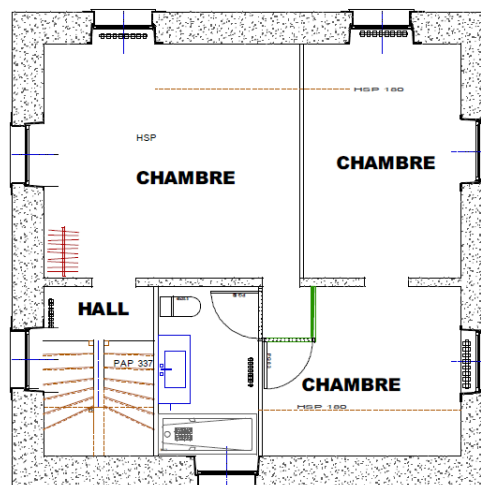
• Un duplex T5 d'une surface de 100 m²

(aménagement du cloisonnement indicatif)

Ce duplex est envisageable grâce à la transformation du grenier en habitation.



NIVEAU BAS DUPLEX



NIVEAU HAUT DUPLEX

Afin d'éviter de perturber le bon fonctionnement de l'école publique pendant la période scolaire, la commune réalisera les travaux bruyants pendant les vacances scolaires estivales. Une dérogation à l'arrêté interdisant les travaux sur le domaine public et sur les voies communales pendant la période du 1^{er} juillet au 31 août sera nécessaire pour permettre les travaux au mois de juillet.

Le maître d'oeuvre qui assurera la préparation du projet et la coordination des travaux est la Société Civile Professionnelle d'Architecture Boutet de Monvel Tourne de Carnac. Les travaux débuteront au début du mois de juillet et seront terminés à la fin du mois de novembre 2018.

Le gouvernement a décidé de maintenir et de consolider le dispositif de soutien à l'investissement local mis en place en 2016, afin d'accompagner et de favoriser la transformation des territoires.

Six priorités ont été définies par la loi de finances :

- 1) Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,

- 2) Mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- 3) Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- 4) Développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- 5) Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- 6) Réalisation d'hébergements et d'Equipements publics nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

La réhabilitation du logement de fonction de l'école publique et sa transformation en deux logements répond aux objectifs 1) de « rénovation thermique » et 5) de « transformation et de rénovation des bâtiments scolaires » du dispositif de soutien à l'investissement public local.

Monsieur le Maire sollicite la dotation de soutien à l'investissement public local 2018 pour la transformation et la rénovation du logement de fonction de l'école publique.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
poste de dépense	montant HT	source du financement	montant HT
rénovation et transformation en deux logements (T3 et T5 duplex)	175 778	autofinancement	147 992
frais annexes (MO, CT, SPS)	22 214	ETAT - FSIPL	50 000
TOTAL	197 992	TOTAL	197 992

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Valider le projet et le plan de financement prévisionnel de transformation du logement de fonction de l'école publique en deux logements,
- Solliciter une subvention de l'état au titre de la dotation de soutien à l'investissement 2018 pour la rénovation de logements dans l'école publique,
- solliciter une subvention auprès de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique pour la réalisation de ce projet,
- donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité des présents (19 votes pour)

28 - Délibération du 20/04/2018 : convention de délégation de gestion des mouillages à l'association les amis du passage

Vu la délibération du 18 septembre 2008 confiant la gestion de la zone de mouillages à l'association « les amis du passage »,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 5 novembre 2012 autorisant l'occupation temporaire du Domaine Public Maritime (DPM) sur une période de 15 ans par des Zones de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) sur la rivière de Crac'h au profit de la Commune de La Trinité sur Mer notamment son article 13,

Vu le règlement de police de la ZMEL,

Vu la délibération n°64 du 25 novembre 2016 créant le budget annexe mouillages,

Vu l'avis consultatif du conseil des mouillages en date du 20 mars 2018,

Vu la décision du 5 avril 2018 fixant les tarifs des mouillages applicables au 1^{er} janvier 2018,

Vu le Budget Primitif des mouillages 2018 voté le 23 mars 2018 instaurant une subvention de fonctionnement au gestionnaire « les amis du passage »,

Considérant la volonté conjointe de la commune et de l'association « les amis du passage » de s'unir afin de proposer aux usagers un service des mouillages de qualité et de satisfaire le plus grand nombre,

Considérant les multiples réunions qui se sont déroulées depuis une année et qui ont permis d'aboutir à un accord sur les modalités de gestion des mouillages par l'association « les amis du passage »,

Monsieur le Maire propose de valider la convention de délégation de gestion présentée en annexe de la présente délibération.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Valider la convention de gestion des mouillages présentée en annexe de la présente délibération,
- donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité des présents (19 votes pour)

29 - Délibération du 20/04/2018 : Informations dans le cadre de la délégation générale au maire

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, voici les décisions prises par le maire, dans le domaine de la délégation générale du Conseil municipal :

- Un arrêté figurant en annexe et prescrivant la modification du PLU a été signé par Monsieur le Maire le 9 avril 2018. Une enquête publique sera organisée entre le 14 mai et le 15 juin. Le commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif sera Mme Le Faou Jocelyne. Elle assurera 8 permanences au sein de la mairie. Un arrêté d'ouverture de l'enquête publique indiquera toutes les modalités de réalisation de cette modification du PLU.
- La décision n° 001-2018 du 5 avril 2018 définit les nouveaux tarifs des mouillages.
- Une commande auprès de l'entreprise FEERIE a été passée pour réaliser la prestation de feu d'artifice du 15 août 2018 pour un montant de 12 000 € TTC.
- Des commandes de toilettes publiques ont été passées :
 - pour Ty guard auprès de l'entreprise Kazuba pour 16 980 € TTC,
 - pour Port Biren auprès de l'entreprise MPS pour 47 988 € TTC,
 - pour Kervillen auprès de l'entreprise SAGELLEC pour 54 360 € TTC,
- L'entreprise Marc a réalisé les travaux suivants dans le cadre de son marché d'entretien des chemins côtiers :
 - Des renforcements de sentiers et de rejointoiement pour 4 557,60 € TTC,
 - Des travaux sur les plages et sur le sentier côté ria pour 4 266 € TTC,
- Des travaux d'enlèvement des fosses d'arbre sur le parking du Voulien ont été effectués par l'entreprise Eurovia pour 6 570,60 € TTC,
- Divers travaux d'aménagement de la voirie ont été réalisés rue de Kerdual par l'entreprise Eurovia pour un montant total de 5 070,60 € TTC,
- La société MPA réalisera la mission de maîtrise d'œuvre pour la création du giratoire du Gabellec pour un

montant de 7 380 € TTC,

- *Géo Bretagne sud assurera la mission de maîtrise d'oeuvre pour l'opération de réalisation du carrefour de Kervourden pour 13 968 € TTC,*
- *Divers travaux dans le cadre du marché à bon de commande de voirie communale ont été commandés à l'entreprise Eurovia le 11/04 :*
 - *Des travaux de préparation pour l'installation des toilettes sur le parking de la plage de Kervillen pour 9 120,84 €TTC,*
 - *Des travaux de préparation pour l'installation des toilettes à Port Biren pour 6 246,84 €TTC,*
 - *La création d'un parking sur le trottoir de la rue Mane Roularde pour 25 541,40 € TTC,*
 - *La fourniture et la mise en place de pépites sur le parvis de la mairie pour 14 059,80 € TTC,*
 - *Un reprofilage du parking de Ty guard pour 14 179,20 € TTC,*
 - *La création d'un emplacement de bus à Ker dual pour 5 659,20 € TTC,*
 - *La création d'une voie partagée vélo/piétons dans la montée des américains pour 35 815,20 € TTC,*
- *La rénovation de l'éclairage de l'église sera réalisée par Morbihan énergies pour 13 980 € TTC,*
- *3 commandes ont été passées auprès de l'entreprise Altrad Mefran :*
 - *L'achat de deux tentes type parapluie pour 2 150,40 € TTC,*
 - *L'achat de 25 tables pliantes et de 50 bancs pour 4 470 € TTC,*
 - *L'achat de 4 racks de stockage pour tables et bancs pour 2 080,80 €TTC,*

Le conseil municipal est invité à prendre acte de la décision prise par le maire dans le domaine de la délégation générale consentie par le conseil municipal.